



DELIB_2026_7_5
Classification 5.3.3

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX, le PREMIER AVRIL**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Antoine sur l'Isle dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Paquerette PEYRIDIEUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2026

PRÉSENTS : Paquerette PEYRIDIEUX, Maire - Annick SAMSON, 1ère Adjointe - Sébastien MARCHEIX, 2° Adjoint – Véronique BAUDRY – Nicole DUFOSSÉ – Jean-Paul MONTILLAUD - Fabienne SAUQUET – Yonnel REVELLAT - Didier MAZEAU – Géraldine FAVEAU – Marie JAUBERT – Hubert LECCHINI, Conseillers Municipaux

EXCUSÉS : Guillaume HOLIER (pouvoir à Mme SAMSON)
Sandrine GRANDET – Yoann MARY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Annick SAMSON

OBJET : Désignation des délégués et représentants) de la commune au sein du Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde (SDEEG)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de SAINT ANTOINE SUR L'ISLE. a transféré au Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde les compétences suivantes : **Eclairage public, Gaz, Electricité, Infrastructure de Recharge pour Véhicule Electrique (IRVE)IRVE**, tel qu'elles sont définies par les statuts du SDEEG.

Suite aux dernières élections municipales, il est nécessaire que le Conseil Municipal procède au renouvellement des représentants de la collectivité au sein des instances du SDEEG

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L. 5711-1 et L.5211-7 du CGCT et conformément aux règles définies dans l'article 7.1.2 des statuts du SDEEG,

Vu l'article 7.1.1 des statuts du SDEEG instituant les commissions locales de l'énergie,

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué au sein du comité syndical

Considérant qu'il convient de désigner 2 représentants au sein de la Commission Locale de l'Energie de Saint Philippe d'Aiguilhe au titre de la compétence électricité,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

- décide de désigner


* Madame Paquerette PEYRIDIEUX, déléguée au SDEEG

* Madame Paquerette PEYRIDIEUX (titulaire) et Monsieur Yoann MARY (suppléant),

Représentants à la Commission Locale de l'Energie de Saint Philippe d'Aiguilhe.

- donne pouvoir à Madame le Maire pour signer la présente délibération ainsi que toute pièce se rattachant à la présente décision.

La Secrétaire de séance,


Annick SAMSON



Pour copie conforme,

Saint Antoine sur l'Isle, le 3 avril 2026

Le Maire,


Paquerette PEYRIDIEUX